



7^e Congrès international de l'AIFRIS du 4 au 7 juillet 2017

à l'UQAM, Montréal, Québec

« *Solidarités en questions et en actes : quelles recompositions ?* »

1. Appel à communication

Une invitation à se solidariser entre acteur/trice.s concerné.e.s par l'intervention sociale

La solidarité est aujourd'hui une idée à la fois séduisante et équivoque. Dans le contexte de transformation sociétale que l'on traverse depuis quelques décennies, le sens et les formes qu'elle prend connaissent d'importantes reconfigurations, et ce, dans tous les domaines de la vie sociale. Qu'il s'agisse, par exemple, des enjeux liés au traitement des populations défavorisées (migrant.e.s, sans papiers, autochtones, minorités culturelles et sexuelles, en situation de pauvreté, etc.) ou encore des enjeux qui traversent l'organisation des services sociaux dans un contexte de profonde refonte de l'État social, la question des solidarités représente pour les acteur/trice.s de l'intervention sociale un important vecteur d'analyse des mutations à l'œuvre dans le tissu social, en même temps qu'un puissant moteur pour contribuer à la revitalisation des formes d'engagement mutuel qui animent les rapports sociaux.

Le congrès 2017 de l'AIFRIS à Montréal veut offrir l'occasion de questionner collectivement ce que signifie aujourd'hui la notion de solidarité et d'examiner comment ces multiples reconfigurations se mettent en acte. Au cœur des valeurs du travail social, ce thème ouvre la voie à l'exploration d'une large variété de sujets et donne l'opportunité de croiser les regards d'acteur/trice.s de divers horizons mutuellement concernés par l'intervention sociale en tant que destinataires et bénéficiaires, intervenant.e.s, formateurs/trices, étudiant.e.s, chercheur.e.s, gestionnaires, décideur.e.s, etc. Comment les acteur/trice.s de l'intervention sociale peuvent-ils/elles participer à la recomposition des solidarités ? Voilà la question autour de laquelle l'AIFRIS espère réunir les participant.e.s en vue de contribuer ensemble au renouvellement et à l'innovation dans les efforts de mobilisation qui animent nos milieux de pratique, de formation et de recherche.

Un regard à partager sur la transformation des liens qui nous unissent en société

Le thème des solidarités constitue un analyseur des transformations des liens sociaux entre les individus et des modèles d'État social autour desquels s'organisent les règles du contrat qui les unit. Mettant en scène l'articulation entre la liberté individuelle et la puissance collective, cette notion met en jeu la tension entre individualisation et collectivisation de la responsabilité des êtres humains (Soulet, 2004). Prenant diverses figures au sein des maintes sphères où se tissent les liens sociaux (citoyenneté, travail, famille, voisinage, etc.), les solidarités représentent une panoplie de réponses aux besoins de protection partagée et de reconnaissance mutuelle que nous éprouvons en tant qu'êtres sociaux (Fraser, 2011 ; Paugam, dir., 2014 ; Honneth, 2002). Aussi, les formes variées qu'elles prennent, selon les époques et les contextes, traduisent diverses orientations ainsi qu'une large variété de logiques d'action.

À l'échelle de l'État, différents modèles politiques orientent de manière fort variable la notion de solidarité sociale (Durkheim, 2007 [1897] ; Van de Velde, 2010). Par exemple, si le modèle conservateur d'État social met en place des mesures corporatistes et paternalistes visant à préserver la cohésion de la collectivité, le modèle libéral propose des mesures résiduelles de solidarité pour pallier les besoins de l'économie de marché, alors que le modèle social-démocrate mise sur des

mesures universelles de solidarité en vue de garantir la plus grande égalité possible entre tous/toutes (Esping-Andersen, 2008). Parmi d'autres orientations plus récentes, le modèle d'État social actif privilégie des mesures dites « activantes » pour donner aux individus les moyens de réduire la charge qu'ils représentent pour la collectivité (Arnsperger, 2006), pendant qu'un modèle sociocommunautaire favorise des mesures volontaires d'engagement réciproque entre des individus qui collaborent à l'actualisation de leur auto-organisation respectives et collective (Vaillancourt, 2002).

De l'identification à un autrui semblable jusqu'à l'association avec un autrui radicalement différent se décline une large panoplie de modes de solidarité plus ou moins proximale ou distante sur les plans relationnel, spatial et temporel. Ainsi, le partage d'une relation de solidarité peut se fonder sur l'engagement au sein d'un « nous » constitué sur la base de relations d'interconnaissance (famille, pairs, voisinage), d'un « nous » enraciné dans une appartenance commune à une identité abstraite (genre, génération, nation), voire d'un « nous » tissé autour d'une préoccupation partagée avec un autrui éloigné (situations de catastrophe), éventuellement même d'un « nous » fondé sur la conception d'une « commune humanité » qui inclut l'autrui catégoriquement éloigné de ses appartenances (autochtones, sans-papiers, réfugié.e.s).

Or, dans un contexte où la relation du soi à autrui tend à se transformer en un « nous » contre un autre, penser la recomposition des solidarités implique d'explorer les conditions à mettre en place pour soutenir et renouveler des modes d'organisation sociale capables de conjuguer la reconnaissance de l'individualité de chacun.e avec celle de semblables avec qui les liens d'interdépendance engagent au-delà des différences (Zoll, 2001). Aussi, alors que l'ordre productiviste ambiant fragilise tout autant le filet social que l'écosystème, il est urgent de considérer – voire de promouvoir – des formes de reconnaissance et de protection mutuelles inédites qu'élaborent divers acteur/trice.s sociaux/ales pour assurer leur devenir individuel et collectif au-delà des frontières culturelles, territoriales, politiques et temporelles.

Une occasion de revitaliser les solidarités qui animent le tissu social

Soulever de tels enjeux invite à observer ensemble les transformations à l'œuvre dans les formes de solidarités qui existent ainsi qu'à identifier les enjeux et les obstacles qui en compromettent le déploiement, mais surtout à discuter des manières dont l'intervention sociale peut être partie prenante de cette recomposition, et ce, à différentes échelles et dans différents domaines.

Comment s'articulent la défense des acquis sociaux et l'élargissement des droits sociaux dans les formes de solidarité en train de se reconfigurer ? Par exemple, sur le plan de la prise en charge publique des problèmes sociaux, de quelle manière les structures de participation locale peuvent-elles servir de courroie de transmission entre les populations vulnérables et les institutions publiques pour agir en faveur d'une plus grande justice sociale ? Comment valoriser la responsabilisation collective des citoyen.ne.s, sans pour autant se substituer aux fonctions de l'État social ? Comment les solidarités citoyennes, associatives, syndicales, professionnelles, organisationnelles et institutionnelles sont-elles affectées par la réingénierie de l'État, par les modalités managériales de la nouvelle gestion publique et par les importantes réorganisations de services sociaux qui en découlent ? Quelles sont les possibilités et les limites des solidarités entre les secteurs public, associatif et philanthropique dans l'amélioration du bien-être social ?

Sur le plan de la négociation des modalités du vivre ensemble, comment les mouvements sociaux suscitent-ils la solidarité des citoyen.ne.s dans la lutte contre diverses formes d'oppression et pour la reconnaissance de l'existence sociale des groupes sociaux minoritaires ? Comment gèrent-ils la tension entre une recherche d'alliance entre eux en vue d'une cause commune et la nécessité de préserver leurs spécificités respectives ? Et, dans la sphère des relations de proximité, comment les acteur/trice.s de l'intervention sociale peuvent-ils/elles accompagner la recomposition des solidarités au sein des familles en transformation ou encore contribuer au tissage de liens sociaux entre des individus d'appartenances variées qui partagent les mêmes milieux de vie ?

Les axes thématiques

À la lumière de cette exploration des dimensions concernées par la question des solidarités, le comité scientifique propose trois axes thématiques autour desquels les personnes sont invitées à formuler une proposition de communication dans le cadre du prochain congrès de l'AIFRIS.

Axe 1 — La recomposition des solidarités, témoin et partie prenante de la transformation des liens sociaux

Puisque les multiples figures que prennent les solidarités dans différents contextes mettent en lumière l'évolution des configurations de liens sociaux, un premier axe du congrès invite à débattre des diverses perspectives qui permettent de saisir les processus de recomposition des solidarités. Sur quels fondements les individus tissent-ils des relations d'interdépendance par lesquelles ils répondent à leurs besoins de protection et de reconnaissance mutuelles ? Comment l'expérience de la solidarité transforme-t-elle le rapport à autrui ? Quels types de liens sociaux produisent les solidarités en émergence ? Quels projets de société les animent ? Qu'est-ce qui différencie les modalités des solidarités d'hier et d'aujourd'hui ? Quelles évolutions dans les solidarités institutionnelles, interinstitutionnelles ou interprofessionnelles ? Quelles modifications dans les objets, les objectifs, les stratégies et les durées ? Quels enjeux ces transformations révèlent ou cachent-elles ? Comment s'adaptent les acteur/trice.s de l'intervention sociale à ces transformations ? Comment y contribuent ou y résistent ils/elles, dans leur milieu de vie, sur le terrain, dans la formation et en recherche ?...

Axe 2 — Les expérimentations et la mise en œuvre des solidarités aujourd'hui

Comme la valeur de la solidarité n'a de sens que si elle se réalise, un deuxième axe sollicite la proposition de divers récits et analyses d'expérience mettant en lumière les processus reliés à la mise en œuvre des solidarités dans le champ de l'intervention sociale. Du niveau microlocal au lobbying macrosocial, voire national ou international, quels sont les dispositifs de solidarité développés et mis en œuvre dans les milieux de pratique, de formation et de recherche en intervention sociale ? Quelles innovations sociales contribuent au développement des solidarités ? Dans quels domaines les solidarités sont-elles le plus faciles à promouvoir ? Inversement, quelles solidarités apparaissent en baisse de légitimité aujourd'hui ? Qu'est-ce qui déclenche ou enclenche les élans de solidarité ? Quelles sont les méthodologies mobilisées pour animer et soutenir des solidarités ? Comment procèdent-elles ? Que produisent-elles ? Quelles conditions sont nécessaires pour en favoriser l'émergence et le déploiement ? Comment les nouvelles technologies influencent-elles leurs modalités ? Quelles pressions, quelles contraintes et quels obstacles mettent à l'épreuve l'actualisation des solidarités ? Comment le contexte de restriction budgétaire affecte-t-il les ressources investies dans différentes formes de solidarité ? Quelles sont les stratégies des acteur/trice.s de l'intervention sociale et/ou de la société civile pour relever le défi de renouveler les solidarités malgré l'adversité ?...

Axe 3 — La transmission des solidarités, ses modalités et ses enjeux

Le thème des solidarités incite non seulement à en questionner les conceptions et à en décrire les expérimentations, mais aussi, comme le vise le troisième axe, à susciter des réflexions sur les modalités, les stratégies et les enjeux liés à la transmission et à l'apprentissage d'une culture de la solidarité. Comment s'enseigne et s'apprend la solidarité dans le cadre de la formation en milieu académique ou professionnel ? Si l'on considère que l'activation des solidarités est au cœur de la mission de l'intervention sociale, quelle pédagogie utiliser pour entraîner chez des apprenants le désir et la capacité de participer à l'appropriation collective de pouvoir en vue de l'amélioration d'un destin commun ? Dans le contexte d'une société de plus en plus individualiste, quelles conditions d'apprentissage mettre en place pour favoriser l'identification mutuelle et le développement d'un sentiment d'appartenance à une commune humanité ? Comment les interactions entre milieux de vie, de pratique, de formation et de recherche peuvent-elles soutenir un processus d'éducation mutuelle qui, tout en contribuant à l'apprentissage de la solidarité par les étudiant.e.s, nourrit une culture de solidarité entre les acteur/trice.s concernés par l'intervention sociale ?...

2. Réponses à l'appel à communication : procédures et délais

L'AIFRIS souhaite recevoir des propositions venant de chercheur.e.s, de formateur/trice.s ou de professionnel.le.s de l'intervention sociale ou de l'action éducative. Ces propositions devront s'inscrire dans l'un des 3 axes mentionnés ci-dessus. Les thèmes et questions proposés dans chacun de ces axes le sont à titre indicatif ; ils visent à ouvrir des pistes de réflexion pour les candidat.e.s à communication.

Afin de diversifier les approches, les communicant.e.s pourront choisir entre quatre formes de communication : compte-rendu de recherche, compte-rendu d'expérimentation concernant la pédagogie ou l'intervention sociale, animation d'un forum ou présentation d'une affiche. Les critères d'évaluation seront les mêmes, mais les matériaux exposés pourront différer entre données de terrain ou bibliographiques d'une part, et données des expérimentations d'autre part.

Pour favoriser l'accès à la communication, le comité scientifique est disponible pour accompagner la personne ou l'équipe de personnes qui le souhaiteraient, dans la formalisation de leur communication, ainsi que pour assurer la traduction en français du résumé rédigé dans une autre langue.

Les propositions sont à remplir en ligne, à partir du 10/9/2016, sur le site de l'AIFRIS (aifris.eu), et uniquement de cette façon, **avant le 31 janvier 2017** (après avoir pris connaissance du mode d'emploi téléchargeable en ligne depuis notre site). Ainsi, toutes les personnes souhaitant participer à une communication (auteur.e.s **et coauteur.e.s**) doivent commencer par créer un compte sur le site aifris.eu. Les personnes ayant déjà un compte dans la base sont invitées à compléter les informations manquantes.

La proposition doit comporter **au maximum 4 000 signes espaces compris** et être intégrée dans le cadre prévu à cet effet sur le site. Cette proposition constitue un **résumé de la communication en français**, qui, si celle-ci est acceptée, sera publié, **en l'état**, dans les « préactes » du congrès. Ces résumés seront mis en ligne en accès public, comme le sont déjà ceux des congrès précédents (cf. aifris.eu). La proposition est accompagnée obligatoirement **d'une bibliographie** d'un maximum de 2 000 signes et **d'une présentation** de ou des auteur.e.s de la proposition, en 300 signes maximum.

La communication peut être présentée par une équipe d'un maximum de 3 personnes, mais, quel que soit le nombre d'intervenant.e.s, le temps alloué est de 20 minutes par communication. Une même personne ne peut présenter qu'un maximum de deux communications, seule ou en équipe.

Tout.e communicant.e. devra être inscrit et avoir réglé ses frais d'inscription **avant le 6 juin 2017**. Pour la bonne marche du congrès et l'inscription en ligne aux ateliers, les communicant.e.s, dont la proposition a été retenue, mais qui n'auraient pas acquitté le règlement des frais d'inscription verront leur proposition annulée et retirée des préactes. Ils/elles ne pourront pas communiquer au congrès.

3. Publication des articles avant ou après le congrès

L'AIFRIS a vocation de rendre visible les travaux de recherche et d'innovation en matière d'intervention sociale en langue française. Il est donc souhaité que tout.e communicant.e dépose sur le site selon la même procédure, **avant le 6 juin 2017**, le texte complet de sa communication de 8 000 à 10 000 signes environ, sous format texte. Ce dernier sera mis en ligne en accès public instantanément, disponible notamment pour les congressistes.

Tout.e communicant.e aura la possibilité de déposer un résumé en anglais de 50 à 100 mots afin que la communication soit repérable par les moteurs de recherche anglophones.

Il n'y aura pas de publication papier des actes du congrès, mais les communicant.e.s qui souhaitent déposer un article plus important (environ 30 000 signes) avant ou après le congrès, pourront le faire en ligne par le même processus. Cet article en PDF complétera l'article complet et sera visible instantanément dans l'accès public en ligne.

Une fois cet article en langue française déposé sur le site sous format PDF, tout.e communicant.e a la possibilité de déposer un autre article toujours sous format PDF, dans la langue de son choix.

4. Références bibliographiques

- Arnsperger, C. (2006), « L'Etat social actif comme nouveau paradigme de la justice sociale. L'avènement du solidarisme responsabiliste et l'inversion de la solidarité ». In Vielle, P., Pochet, P. & Cassiers, I., *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme ?*, Bruxelles : PIE Peter Lang, pp. 279-300.
- Durkheim, É. [1893] (2007), *De la division du travail social*, Paris : PUF, coll. « Quadrige ».
- Esping-Andersen, G. (2008), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris : PUF.
- Fraser, N. (2011), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris : La Découverte, 179 p.
- Honneth, A. (2002), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris : Éditions du Cerf.
- Maeschalck, M. (2006), « Solidarité et apprentissage social ». In Vincent, G. (dir.). *Hospitalité et solidarité : éthique et politique de la reconnaissance*, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, pp. 257-282.
- Paugam, S. (2014), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris : PUF, coll. « Le lien social », 512 p.
- Paugam, S. (dir.) (2011), *Repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales*, Paris : PUF.
- Soulet, M.-H. (dir.) (2004), *La solidarité : exigence morale ou obligation publique ?*, Fribourg : Academic Press Fribourg.
- Van de Velde, C. (2010), « Solidarité ». In Paugam S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris : PUF, coll. « Que Sais-Je ? », p. 99.
- Zoll, R. (2001), « Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? », *Revue du Mauss*, Vol. 2, n° 18, pp. 105-118.

5. Critères d'évaluation des propositions

Les évaluations sont effectuées selon la méthode du « double aveugle » par le comité scientifique au fur et à mesure du dépôt des résumés et les résultats sont communiqués individuellement par mail, environ un mois après la date de dépôt de la proposition complète.

Les éventuelles préconisations de refonte ou améliorations sont argumentées par les évaluateurs.

L'évaluation de la proposition s'appuie sur la satisfaction de **6 critères pour le contenu et 2 critères pour la forme**. Chacun d'eux fait l'objet d'une pondération par chacun des deux évaluateurs.

Critères de contenu

- * Pertinence par rapport au thème du congrès

Le lien est-il fait par le communicant entre son objet et le thème du Congrès ? Si non, l'évaluateur peut-il l'entrevoir assez directement ?

- * Explicitation du contexte, de l'objet du travail de recherche et/ou de la pratique exposée

L'objet proposé apparaît-il clairement ? Quoi, quand, où, avec et par qui... ?

- * Explicitation du cadre, des fondements théoriques, de la méthodologie et/ou de la pratique exposée :

Les principales dimensions qui vont constituer l'objet sont-elles explicitées : cadre institutionnel et/ou commanditaire — domaine d'action — ambition, objectifs, stratégie- Méthode de recherche ou de projet-supposés et fondements théoriques — échéances et étapes... ?

- * Analyse du corpus, des données de la recherche et/ou de la pratique exposée

Un corpus de données existe-t-il ? Si l'on est dans l'amont d'une démarche, la proposition démontre-t-elle une volonté d'investigation, de rigueur et d'analyse dépassant la seule intime conviction que la vérité est dans l'énoncé ? (exemple des professions de foi non soutenues par un argumentaire distancié)

- * Présentation des intérêts attendus pour la recherche, la formation, ou la pratique professionnelle

- * Caractère innovant ou original de la recherche et/ou de la pratique exposée

Facultatif, mais apprécié

Critères de forme

- * Clarté et cohérence de la proposition

- * Qualité rédactionnelle (structure générale, références bibliographiques...)

Absence de scientisme. Démonstration articulée. Maintien du fil de pensée.